

Séance du Conseil Général de SAUBRAZ
du jeudi 6 décembre 2018 à 19h30

Présidence : M. André Forster, Président

Le président ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue à chacune et chacun.

Il présente l'ordre du jour suivant qui ne suscite aucune remarque :

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
3. Démission/s et assermentation/s
4. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général
5. Préavis municipal n° 06/2018 relatif au budget pour l'année 2019
6. Election d'un suppléant à la Commission de gestion
7. Propositions individuelles et divers

1. Appel

Membres présents : 23 /40

Membres excusés : 7

Membres absents : 9

Membre démissionnaire : 1

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote à main levée.

Le procès-verbal du 11 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Le Président remercie la secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

3. Démission/s et assermentation/s

Démissions

Le Président n'a reçu aucune annonce de démission.

Assermentations

Le Président n'a reçu aucune demande d'assermentation.

M. Félix Baiche est réputé démissionnaire de par son élection à la municipalité pour laquelle il est chaleureusement applaudi.

L'assemblée compte désormais 23 membres présents sur 39.

4. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil

Général

Communications du Bureau du Conseil général

Le Président informe qu'une élection complémentaire aura lieu le 10 février 2019 pour élire un membre à la municipalité. Le délai pour le dépôt des listes est fixé au 17 décembre 2018.

Communications de la Municipalité

M. Daniel Barbezat, Syndic, informe l'assemblée que le Contrôle des habitants a été transféré à Aubonne dès le 4 décembre dernier.

M. Félix Baiche, municipal, annonce une nouvelle coupure d'eau prévue pour le 11 décembre prochain afin de procéder au changement de la vanne et au nettoyage de la cuve du réservoir.

M. Raoul Richiger, municipal, annonce que l'auberge communale ouvrira ses portes le 1^{er} février 2019 avec deux personnes à sa tête qui ont une expérience dans la restauration et qui offriront une cuisine régionale.

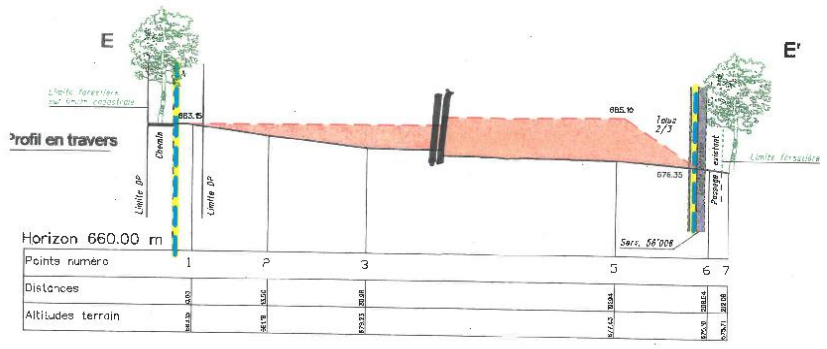
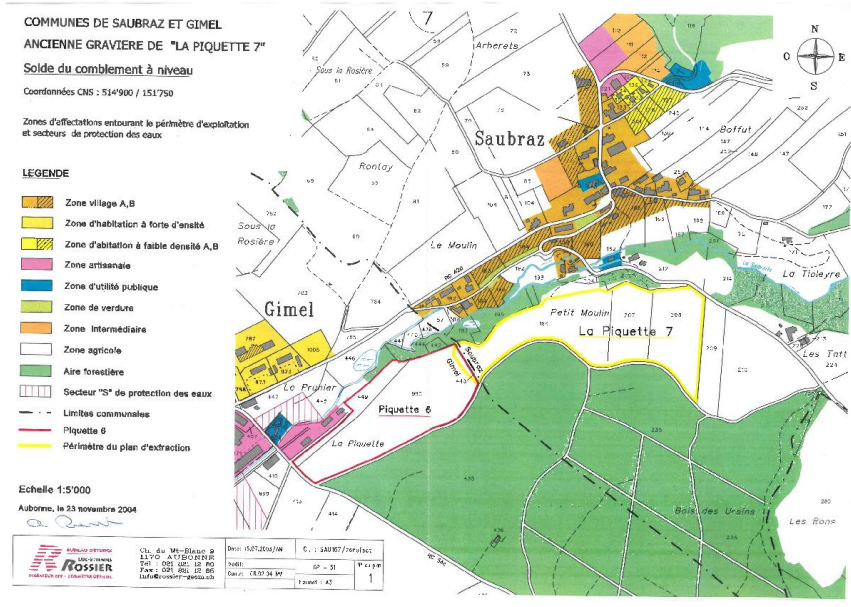
M. Félix Baiche, municipal, donne des nouvelles de la Gravière "La Piquette 7" – Communes de Saubraz et Gimel – Reconnaissance Finale de la remise en état de la Gravière – Solde du comblement à niveau – Entreprise exploitante Le Coultre SA à Gimel :

Historique

- *Ce comblement permet de terminer la remise en état d'une exploitation de graviers débutée dans les années 60, périmètre "La Piquette 6" et "La Piquette 7".*

- Le périmètre de l'ancienne exploitation est recensé par le plan directeur cantonal des carrières (PDCAR).
- "La Piquette 6" a été remblayée entre 1991 et 2004.
- La demande de comblement de "La Piquette 7" pour un volume de 390'000 m³ de matériaux terreux sur une surface de 90'000 m² a été déposée à l'enquête en mars/avril 2005 sur les territoires communaux de Saubraz et Gimel.
- Le permis a été délivré le 11 mai 2005.
- Les propriétaires fonciers sont
 - Saubraz: Germain Baiche, Georges Chevallaz, Jean-Daniel Porret
 - Gimel: André Croisier

Situation



Décisions Municipale, Réserves

- *Par courrier du 16 novembre 2018 la municipalité décide:*
 - *De maintenir le chemin chaintre DP Communal N°1048 (partiellement) en revêtement bitumineux.*
 - *De demander l'aménagement des places à bois en surface graveleuse.*
- *Emet des Réserves:*
 - *Abornement aux frais de l'entreprise sur ordre du géomètre officiel.*
 - *Garanties de l'entreprise quant à la prise en charge des travaux en cas d'instabilité des talus pour une période de cinq années, délai prolongeable au besoin.*
 - *Ce chemin ne sera pas utilisé ultérieurement par des camions de l'entreprise.*

Suite du dossier

- *Aujourd'hui, a eu lieu la reconnaissance finale de bienfaisance des travaux conformément au dossier d'enquête sous contrôle des services cantonaux et conformément au règlement d'application de la loi sur les carrières.*
- *Publication de la décision de la Cheffe de département quant à la restitution conforme.*
- *Opposition possible à la décision publiée dans la FAO dans un délai de 30 jours à toute personne ayant un intérêt.*

À la question de Mme Sylvie Monney au sujet du chemin de la piquette et de la garantie qu'il ne sera pas utilisé par les camions de la future gravière des Ursins, M. Daniel Barbezat, Syndic, répond que la municipalité y sera très attentive.

M. Daniel Barbezat, Syndic, annonce la présence, ce soir en séance, du Boursier communal, M. Joseph Delort. Celui-ci, à qui la parole est donnée, présente M. Javier Vences qui sera son remplaçant dès le 1^{er} janvier 2019 ; avant d'être collaborateur de la Fiduciaire Heller SA, il était chef comptable à la Ville de Lausanne.

5. Préavis municipal n° 06/2018 relatif au budget pour l'année 2019

M. Daniel Barbezat, Syndic, présente le préavis municipal qui demande au Conseil général :

D'accepter le budget 2019 tel que présenté.

La municipalité présente les points suivants :

Administration

Dans le compte 110.3185 d'un montant de CHF 65'000.-, il y a :

- CHF 18'000.- pour les archives (Loi sur l'archivage (LArch) du 14 juin 2011 la Commune est responsable).*
- CHF 42'000.- pour la Fiduciaire Heller SA.*
- Le solde pour les avocats ou les prestataires de services.*

Finances

Le revenu IRF a été évalué à la baisse parce que le budget a été ajusté à la réalité des comptes. Il faut également tenir compte du montant de la péréquation qui est, elle, imposée par l'Etat.

Routes

Un entretien important sera initié par tronçon dès 2019.

Parcs, promenades, cimetière

La Municipalité a décidé d'éliminer l'idée du jardin du souvenir dans le cimetière la somme qui lui était consacrée dans le budget a été supprimée. Par contre, en 2018, un paysagiste, avec l'aide de l'employé communal, a fait le nécessaire afin de rendre le cimetière convenable et agréable. Les plus vieilles tombes remontent à l'année 1944 et beaucoup sont délaissées, elles n'ont pas de numéro et ne figurent pas dans les archives. C'est pourquoi, un plan du cimetière et recensement des tombes sera réalisé afin de pouvoir contacter les familles des défunts concernant l'entretien des tombes et de pouvoir dans un futur proche, procéder à une désaffectation des plus vieilles tombes.

Égouts, épuration

Il s'agit de travaux d'entretien.

Écoles

Le montant des charges est imposé par l'ASSAGIE. En 2019, la Commune de Saubraz percevra pour la dernière fois une ½ location des classe pour CHF 11'510.-

Temple et cultes

Un montant de CHF 1'000.- a été porté au budget comme participation pour l'achat d'un piano nécessaire à la Paroisse pour la célébration des cultes à Saubraz.

Prévoyance sociale

Les charges sont imposées par le Canton.

Police

Les charges sont imposées par le Canton.

En réponse à une question portant sur le stationnement et les interventions de l'assistant de sécurité publique, M. Raoul Richiger précise que le coût de cette mission a été porté au budget pour un montant de CHF 160.-/mois mais que le montant des amendes qu'il donne revient à la Commune. Aujourd'hui, on attend la validation du règlement de police par le Canton pour poser des panneaux de signalisation relatifs au stationnement. Par conséquent, à ce jour, l'ASP n'amende que les infractions à la LRou. Il n'y aura plus de zones blanches. Le parcage dans toutes les zones sera limité dans le temps.

Contrôle des habitants

Les charges prévues sont en diminution parce que le coût est moins important à Aubonne qu'à Gimel.

Défense incendie

Les charges sont imposées par le SDIS Etraz-Région.

Protection civile

Les charges sont imposées par l'ORPC Morges.

Eau potable

Des interventions sur le réservoir et le réseau d'eau sont prévues ainsi que des travaux d'entretien ; un expert sera contacté pour la mise en conformité de l'installation.

Éclairage public

La numérotation des mâts d'éclairage public sera effectuée encore avant Noël afin de faciliter les interventions de dépannage. Pour 2019, il est prévu des travaux de maintenance.

Comme suite à l'intervention de M. Laurent Liardon, M. Raoul Richiger, municipal, confirme qu'il contrôlera la batterie du radar pédagogique.

Gaz

Plus les habitants de Saubraz consommeront du gaz, plus cela fera des rentrées d'argent pour la Commune. La vente de gaz est assujettie à la TVA.

En conclusion, le budget 2019 boucle avec un excédent de charges CHF 244'601.89.

M. Didier Barbay, président de la commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui conclut à l'acceptation de ce préavis tel que présenté.

Arrivée de M. Philippe Urfer.

Le Président ouvre la discussion.

À la question de M. Laurent Liardon sur l'opportunité pour la Commune de Saubraz d'encaisser directement les impôts par sa Bourse communale, M. Joseph Delort, Boursier communal, répond que, bien que cela soit le cas dans d'autres Communes (p.ex. St-George), cela ferait du sens si c'était fait en collaboration avec d'autres Communes ; sinon le coût de cette opération est trop élevé. Il faut toutefois reconnaître que si on a l'argent, on tient « le couteau par le manche ». Il précise encore que la Commune de Saubraz est liée par une convention avec l'Etat pour l'encaissement des impôts et que cette convention est dénonçable 3 mois à l'avance.

À la question de Mme Nicole Pétermann sur la possibilité de changer le système de la péréquation, M. Daniel Barbezat, Syndic, répond qu'il s'agit d'une loi et qu'elle est calculée selon des critères complexes. M. Joseph Delort, Boursier communal, précise que les Communes de l'Ouest vaudois contribuent à 80% pour le fonds de péréquation (la Commune de Saubraz est, quant à elle, bénéficiaire), que la répartition se fait selon les dépenses thématiques (routes, population, richesse contributive – c'est-à-dire la valeur du point d'impôt) et qu'une 3^{ème} péréquation va arriver pour en faciliter la compréhension. M. Javier Vences, futur Boursier communal, ajoute que le calcul en soi de la péréquation cantonale est incompréhensible pour les non-initiés, que les Communes riches ne peuvent pas décider de ne plus contribuer (cette liberté n'existe pas), que le modèle va rester pour 2019 et 2020 et qu'il y a une volonté de limiter la contribution des Communes riches avec un seuil qui a été revu à la baisse.

Enfin, M. Daniel Barbezat, Syndic, précise encore qu'on ne parle pas seulement des Communes riches mais aussi de qui ont plus d'infrastructures.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote à main levée :

Résultat du vote à main levée : le préavis est accepté à l'unanimité.

La décision suivante est prise :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- **Vu le préavis municipal n° 06/2018 de la Municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission chargée de son étude**
- **Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour**

DECIDE

D'accepter le budget 2019 tel que présenté.

Le Président remercie l'assemblée.

6. Election d'un suppléant à la Commission de gestion

Le président annonce qu'il faut élire un-e suppléant-e à la Cogesfin et appelle l'assemblée à proposer des candidatures à cet effet.

La candidature de M. Rodolphe Delli Veneri est proposée. Celui-ci accepte et est élu par applaudissement.

Le président rappelle la composition de la Cogesfin :

Président	Didier Barbay
Membres	Laurent Liardon
	Julie Sprunger
	Bernard Arnoldi
	Jeanine Isch
Suppléants	Philippe Urfer
	Rodolphe Delli Veneri

Le président annonce ensuite qu'il faut également élire un-e scrutateur-trice suppléant-e et appelle l'assemblée à proposer des candidatures à cet effet.

La candidature de M. Joaquim Sampaio Mendes est proposée. Celui-ci accepte et est élu par applaudissement.

Le président rappelle les membres du Bureau :

Président	André Forster
Vice-président	Ralph Sprunger
Secrétaire	Barbara Kammermann
Scrutatrices	Edmée Borel
	Marlène Panchaud
Suppléants	Philippe Urfer
	Joaquim Sampaio Mendes

Le Président remercie l'assemblée.

7. Divers et propositions individuelles

Mme Edmée Borel annonce que le téléthon se déroulera dans les locaux de l'auberge communale le samedi 8 décembre dès 08h00.

Mme Denise Badel, constatant que le Chemin au Vivier a été refait, remercie pour cela et demande des nouvelles de la gravière des Ursins.

M. Daniel Barbezat, Syndic, répond que, d'une part, l'entretien de ce chemin a été fait pour permettre l'accès aux personnes qui y habitent tout en précisant néanmoins qu'il est situé sur le territoire de la Commune de Montherod. D'autre part, il n'y a pas de nouvelle concernant la gravière des Ursins.

Mme Sylvie Monney demande, puisque la Commune de Montherod va fusionner avec Aubonne, si la Commune de Saubraz ne pourrait pas également se joindre à cette nouvelle entité.

M. Daniel Barbezat, Syndic, répond que pouvoir relancer ce processus il fallait attendre que le projet de fusion Montherod-Aubonne, qui vient d'être voté, aboutisse (il sera effectivement réalisé en 2021) ; c'est évidemment envisageable qu'on le fasse par la suite.

M. Daniel Barbezat, Syndic, donne des nouvelles par rapport à l'intervention de M. Laurent Liardon lors de la dernière séance du Conseil général : la Municipalité a écrit à la Commune de Gimel et attend la réponse.

Mme Ghislaine Forster demande combien de temps la benne derrière l'école va encore rester là. M. Daniel Barbezat, Syndic, répond qu'une partie des meubles des salles de classe est partie au Burkina Faso et qu'on attend de savoir ce qui se passe avec le reste du mobilier (soit il sera également repris par une association soit il sera jeté dans la benne c'est pourquoi elle reste là). La Municipalité a également profité de la présence de cette benne pour jeter une partie de ce qui traînait à l'auberge communale.

À la question de M. Laurent Liardon, M. Daniel Barbezat, Syndic, répond que les dates fixées pour les séances du Conseil général en 2019 (seulement 3) sont les dates des séances obligatoires pour des objets réglementaires (comptes, arrêté d'imposition et budget).

M. Philippe Urfer, se désolant que l'horloge du Collège ne tourne pas, propose de demander à des bénévoles de réparer ça. M. Raoul Richiger rappelle que l'expert a diagnostiqué le danger réel de chute du poids (il s'agit d'une question de structure ; l'horloge fonctionne mais le point de fixation avec la poulie est en très mauvais état) et que la Municipalité ne prendra pas la responsabilité de remettre en marche cette installation désuète et risquée. Toutefois, il ajoute qu'il y a peut-être une solution d'électrification de l'horloge et que la Municipalité étudie activement cette alternative.

Mme Fabienne Martin demande si la Municipalité est au courant d'une pétition qui circule pour changer le filet de panier de basket de la cour d'école. Ce n'est pas (encore !) arrivé jusqu'à la Municipalité.

Mme Marinette Donadeo, municipale, annonce une journée le 15 décembre prochain ; il y aura un petit déjeuner à l'occasion de l'arrivée du Père Noël à Saubraz à 09h45. Le même jour, il y aura également une petite célébration en fin d'après-midi.

Mme Sylvie Monney remercie l'ADS pour l'organisation des cartons du cœur à l'occasion d'Halloween.

M. Daniel Barbezat, Syndic, remercie également l'ADS pour la décoration du sapin de Noël au centre du village.

En conclusion, le président remercie l'assemblée pour les discussions fournies, le Bureau du Conseil général et la Municipalité pour leur travail et souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne santé. Son intervention est vivement applaudie.

Le Président clôt la séance à 20h45 en invitant l'assemblée pour la traditionnelle fondue.

Pour le Conseil général

Le président

La secrétaire

André Forster

Barbara Kammermann